

Date de dépôt: 4 juin 2003

Messagerie

Rapport

de la Commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de motion de M. John Dupraz demandant l'étude de la création d'une direction des affaires fédérales

Rapport de M. Gabriel Barrillier

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des affaires communales, régionales et internationales a examiné cette motion lors de ses séances des 11 mars, 1^{er} avril, 8 avril et 29 avril 2003 sous la présidence de M. André Reymond. M^{me} Sylvie Cohen, directrice des affaires extérieures au DEEE, a assisté à la séance du 1^{er} avril 2003. Les procès-verbaux ont été rédigés par M^{me} Jacqueline Meyer, MM. Yves Picino et Christophe Vuilleumier.

En substance, le motionnaire, qui siège en tant que conseiller national depuis plusieurs années, a constaté que Genève devait renforcer sa présence et sa crédibilité au niveau de la Berne fédérale car les décisions prises par la Confédération sont de plus en plus importantes, en particulier pour le canton de Genève. Cet objectif pourrait mieux être atteint si l'on créait une Direction des affaires fédérales à Genève.

Auditions

M. John Dupraz, député et conseiller national, en présence de M^{me} Sylvie Cohen, directrice des affaires extérieures au DEEE

A l'occasion de l'étude d'une question de densification d'un terrain à Meyrin où la Confédération est propriétaire, le motionnaire a constaté que le canton de Genève ne connaît pas bien le fonctionnement de l'administration fédérale. Son expérience de conseiller national et de dirigeant d'associations agricoles nationales lui a montré à plusieurs reprises que, pour obtenir satisfaction, il fallait connaître les gens et le fonctionnement de l'administration. Or, il a malheureusement souvent constaté que le lobbying de Genève auprès de la Confédération était insuffisant. De plus en plus de décisions importantes se prennent à Berne, d'où l'idée de créer une structure pour défendre et mieux promouvoir les intérêts du canton au niveau fédéral. Il propose de créer une Direction des affaires fédérales par parallélisme avec la Direction des affaires extérieures. Toutefois, à ses yeux, ce n'est pas la structure qui est importante mais bien le souci d'atteindre une plus grande efficacité à Berne. Ce rôle ne peut pas être exercé par la députation genevoise aux Chambres fédérales parce qu'elle est divisée sur la plupart des dossiers et qu'elle ne comporte pas suffisamment de représentants de partis gouvernementaux sur le plan national. Il illustre sa proposition en prenant l'exemple du projet CEVA, voté à Genève mais qui exige encore d'être mieux vendu et défendu à Berne. Le motionnaire précise encore qu'il existe une collaboration, des contacts entre le Conseil d'Etat et les élus fédéraux mais ces derniers ne sont pas des professionnels et n'ont ni le temps, ni les moyens à disposition. Il ne trouve pas normal qu'il existe une structure permanente à Genève pour collaborer avec l'étranger et qu'il n'existe rien pour collaborer avec la Berne fédérale. Il mentionne l'exemple du canton d'Argovie dont la présence à Berne est efficace. Pour lui, l'efficacité l'emporte sur la forme.

M. P. Matthey, secrétaire adjoint au Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE) et par ailleurs membre du Conseil des déplacements (CODEP) (8 avril 2003)

Il rappelle que le DIAE n'est pas en charge des relations extra-cantoniales et qu'il incombe au DEEE d'être l'organe fédérateur pour régler ce genre de problème. Il constate que l'utilité d'avoir une entité qui ferait du lobbying en faveur de Genève auprès de la Confédération viendrait en complément du travail déjà effectué par les parlementaires fédéraux, lesquels sont en relations régulières avec le Conseil d'Etat. Il mentionne l'existence des conférences romandes et suisses qui réunissent les responsables des divers

départements. Il mentionne en particulier la Conférence des directeurs des transports. Ces conférences permettent de créer des liens et de rechercher des appuis sur des dossiers importants car un canton ne peut pas obtenir tout seul satisfaction. Il doit s'allier à d'autres cantons. Il reconnaît que, en matière de transport, il est plus difficile d'agir à Berne car trop peu de fonctionnaires fédéraux sont d'origine genevoise. D'une façon générale, la Suisse romande est loin d'être très présente dans les offices fédéraux. Genève est très peu représentée à Berne. M. P. Matthey estime que la création d'une entité spécifique au sein de l'administration cantonale ne constituerait pas l'outil le plus percutant pour agir à Berne. La présence d'un émissaire dans la ville fédérale serait plus efficace en étant au service de l'Etat et des parlementaires fédéraux. En effet, la transversalité entre départements cantonaux pour agir à Berne a montré ses limites. En résumé, M. P. Matthey pense qu'un bon lobbying serait utile à Berne, mais complété par une action de délégation du Conseil d'Etat sur des dossiers précis (CEVA) en étroite collaboration avec la députation genevoise au Parlement fédéral.

M. L. Moutinot, président du Conseil d'Etat (29 avril 2003)

Aux yeux du Conseil d'Etat, cette motion traite d'une question relativement ancienne. Lors de la création de l'Etat fédéral au XIX^e siècle, c'est bien le Conseil des Etats qui était le lieu où les intérêts des cantons devaient être défendus. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il existe d'autres cercles, comme la Conférence des gouvernements cantonaux et la Conférence des gouvernements de la Suisse occidentale, qui traitent de questions d'intérêts cantonal et fédéral (exemple : La Poste). Il rappelle que Genève n'a pas d'intérêt majeur dans la « course » aux subventions fédérales qui demeurent assez faibles. Le Conseil d'Etat, qui a examiné cette motion, donne plutôt sa préférence à un « ambassadeur » dans la ville fédérale, à même d'exercer un lobbying efficace. Cette tâche pourrait relever du dicastère de son collègue M. C. Lamprecht, président du DEEE, par lequel transiteraient toutes les relations avec la Berne fédérale. La Chancellerie pourrait aussi jouer ce rôle. D'autres cantons tiennent des réunions à Berne qui réunissent les gouvernements et leurs représentants. S'agissant de Genève, cette procédure semble irréaliste. Le Conseil d'Etat demeure dans l'attente d'une impulsion de la part du Grand Conseil. Constatant que le dossier CEVA n'était pas le moins bien servi, M. L. Moutinot pense qu'il ne serait pas inutile d'avoir un représentant à Berne de manière continue mais qu'il n'y a aucune raison d'avoir un fonctionnaire spécifique s'occupant des affaires fédérales dans chaque département. Sa préférence irait à la

nomination d'une personne qui disposerait de bonnes relations dans la ville fédérale, à même de défendre les intérêts du canton, contrairement au travail des parlementaires fédéraux qui prennent position sur des dossiers d'importance nationale. En conclusion, le président du Conseil d'Etat pense que l'invite de la motion pourrait être remaniée en prévoyant que le canton engage une personne chargée du travail de lobbying afin de renforcer la présence de Genève à l'intérieur de l'administration fédérale.

Discussions en commission

La nécessité de renforcer la présence du canton au niveau de la Berne fédérale n'est pas contestée. Les commissaires partagent les analyses faites par le motionnaire et constatent que le système actuel n'est pas satisfaisant. L'action de l'administration cantonale est entravée par la fragmentation des dossiers entre sept départements et la transversalité à ses limites qu'il faut corriger si Genève veut mieux défendre ses intérêts à Berne. Sans sous-estimer le travail qui est accompli par le Conseil d'Etat et l'administration sur des dossiers stratégiques (CEVA), la commission relève que la députation genevoise aux Chambres fédérales a ses limites et que, dès lors, une solution consiste à créer un véritable lobbying auprès du Conseil fédéral, du Parlement et de l'administration fédérale. Cette démarche pourrait être concrétisée par la désignation d'une personnalité « de poids », cultivant de nombreuses relations avec l'administration fédérale et connaissant bien le « terreau » politique et administratif dans la ville fédérale. Certes, il s'agit de trouver l'oiseau rare mais les intérêts supérieurs du canton ne peuvent se heurter à cette seule question. D'anciennes ou d'anciens parlementaires fédéraux, tous auréolés de leur séjour plus ou moins prolongé à Berne, pourraient être intéressés par cette mission de la plus haute importance.

Tenant compte des remarques faites par le président du Conseil d'Etat et sur proposition de l'un des commissaires, la commission décide à l'unanimité de modifier l'invite de la motion de la façon suivante :

Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat « à renforcer les liens avec l'administration et les élus fédéraux, notamment en engageant une personne chargée de ce travail de lobbying ».

Les considérants demeurent inchangés.

Au vote final, la commission adopte cette motion à l'unanimité, soit : 2 AdG, 2 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 1 L et 1 UDC.

Au bénéfice de ces explications, la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à voter cette motion adressée au Conseil d'Etat.

Proposition de motion (1489)

demandant l'étude de la création d'une direction des affaires fédérales

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- l'importance des décisions fédérales pour les cantons et en particulier pour Genève ;
- la prépondérance des décisions fédérales sur les décisions cantonales ;
- la nécessité d'une excellente présentation et argumentation concernant les dossiers genevois auprès du Conseil fédéral et de son administration ;
- la nécessité d'un suivi permanent des dossiers adressés à Berne en vue d'une décision ;

invite le Conseil d'Etat

à étudier l'opportunité de créer une Direction des affaires fédérales et à renforcer les liens avec l'administration fédérale et les élus fédéraux, notamment en désignant une personne chargée de ce travail de lobbying à Berne.